

20231009 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/52434/5-000-euros-ou-la-prison--en-italie-des-juges-defient-le-decret-meloni-sur-la-retention-des-migrants>

Actualités



La Première ministre italienne, Giorgia Meloni, et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, lors d'une visite à Lampedusa, le 17 septembre 2023. Crédit : Reuters

5 000 euros ou la prison : en Italie, des juges défient le décret Meloni sur la rétention des migrants

Par [La rédaction](#) Publié le : 09/10/2023

Une juge du tribunal de Catane a libéré six migrants tunisiens dimanche, enfermés en vertu d'un nouveau décret italien qui prévoit la rétention des exilés déboutés du droit d'asile n'étant pas en mesure de verser une caution de 5 000 euros. La magistrate estime que ce texte est contraire au droit européen. Quelques jours plus tôt, une autre juge avait rendu le même jugement à l'encontre d'un exilé tunisien.

Nouveau revers pour la Première ministre italienne d'extrême droite Giorgia Meloni. Dimanche 8 octobre, une juge du tribunal de Catane, en Sicile, a estimé illégale la rétention de six migrants tunisiens après leur arrivée en Italie, indique l'agence de presse [Ansa](#). Ces exilés ont été enfermés dans le centre de rapatriement sicilien de Pozzallo, en vertu d'un [nouveau décret](#) adopté le 21 septembre dernier par le gouvernement.

Le texte prévoit que les demandeurs d'asile en recours en Italie versent une caution de près de 5 000 euros, sous peine d'être envoyés en rétention pendant cet examen. Cette garantie financière, de 4 938 euros précisément, est censée couvrir les frais de logement et de subsistance pour une personne pendant un mois, ainsi que le coût de son rapatriement en cas de rejet définitif de sa demande.

Elle sera exigée des migrants ayant tenté de se soustraire aux contrôles à la frontière ainsi qu'à ceux provenant d'un pays dit "sûr" et qui, en principe, ne peuvent donc prétendre à l'asile.

>> **À (re)lire :** [Prolongement de la durée de détention, ouverture de centres de rétention... l'Italie durcit le ton contre les migrants irréguliers](#)

Pour mener à bien son projet, le gouvernement a créé [un centre de rapatriement "accélééré" à Pozzallo](#) destinés aux migrants en provenance de Tunisie et d'Égypte, pays ayant conclu des

accords avec l'Italie pour faciliter les rapatriements. Rome considère la Tunisie comme un "pays sûr" ce qui ne donne pas droit à une protection internationale à ses ressortissants.

"Une mesure coercitive"

Dans sa décision, la magistrate de Catane, Rosario Cupri, récuse ce décret, qu'elle juge inconstitutionnel et contraire au droit européen. Selon elle, en vertu de la législation européenne, la Tunisie ne peut être considérée comme un "pays sûr" et donc la procédure accélérée avec détention est illégale.

>> À (re)lire : "Ce ne sont pas les passeurs qui décident qui entre en Europe, c'est nous" : à Lampedusa, le message clair d'Ursula Von der Leyen

La juge, rappelant un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), signale que "la détention d'un demandeur de protection internationale" constitue "une mesure coercitive qui prive ce demandeur de sa liberté de mouvement et l'isole du reste de la population, l'obligeant à résider en permanence dans un périmètre limité et restreint".

Par ailleurs, la Cour de cassation a, dans le passé, établi que "les législations internes incompatibles avec celle de l'Union doivent être désappliquées par le juge national".



Des migrants dans le centre d'accueil, surpeuplé, de Lampedusa, le 16 septembre 2023. Crédit : Reuters

Quelques jours plus tôt, une autre juge de Catane, Iolanda Apostolico, avait déjà rendu le même jugement. Le 29 septembre, elle avait libéré pour les mêmes raisons un migrant tunisien, lui aussi enfermé après son débarquement en Italie.

La Première ministre s'était alors dite "stupéfaite" par cette sentence "qui (...) libère un immigrant clandestin, déjà visé par une mesure d'expulsion, déclarant unilatéralement la Tunisie comme un pays dangereux (une tâche qui ne relève pas de la responsabilité du pouvoir judiciaire) et s'en prenant aux mesures d'un gouvernement démocratiquement élu".

Dès son arrivée au pouvoir fin 2022, Giorgia Meloni a fait de la lutte contre l'immigration irrégulière en Italie sa priorité. Elle a multiplié les mesures pour tenter d'endiguer le phénomène. En vain. Depuis le début de l'année, les arrivées ont explosé dans le pays : plus de 130 000 personnes ont débarqué sur les côtes italiennes, contre 70 000 pour la même période de 2022, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur.